

Les comptes provisoires de l'agriculture en Île-de-France en 2023

La valeur de la production agricole francilienne se replie en 2023, en raison d'une baisse des prix des produits végétaux

À 1,37 milliard d'euros, la production agricole francilienne pâtit en 2023 du recul des prix des produits d'origine végétale, après les très hauts niveaux atteints en 2022. Elle diminue ainsi de 14,5 % en valeur en un an, malgré une nouvelle hausse de la production animale. Les consommations intermédiaires poursuivent leur progression, sur un rythme toutefois moins soutenu que les années précédentes. Selon les postes, cette évolution est liée à l'augmentation des volumes consommés (semences et plants, aliments pour animaux) et/ou à la revalorisation des prix (semences et plants, engrais et amendements, produits de protection des cultures, entretien du matériel). Les subventions se redressent légèrement ; les impôts sont également en petite hausse. La valeur ajoutée brute se dégrade de près de 35 % en 2023, pour s'établir à 491,0 millions d'euros.

Après deux années de hausse, la production agricole d'Île-de-France recule en valeur en 2023

En 2023, la production agricole totale (hors subventions) d'Île-de-France s'établit à 1,37 milliard d'euros (Md€), perdant 14,5 % de sa valeur de 2022 (tableau), année où la production a été la plus élevée sur les sept dernières années *a minima*. La légère augmentation des volumes produits (+1,5 %) est effacée par la forte dégradation des prix cette année (-15,8 %) comparativement à 2022. Toutefois, la valeur de la production agricole francilienne reste supérieure aux niveaux des années 2021 et antérieures.

Cette production est inégalement répartie entre les départements de la région (graphique 1), selon l'importance de l'activité

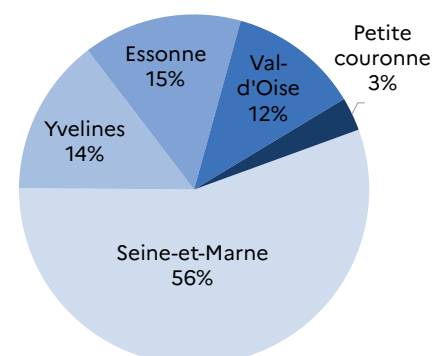
agricole : la Seine-et-Marne produit 56 % de cette valeur agricole et les trois départements de la petite couronne tout juste 3%. La production agricole recule dans tous les départements franciliens en 2023, de 19,8 % dans les Yvelines à 10,9 % dans le Val d'Oise, en passant par un peu plus de 14 % en Seine-et-Marne et en Essonne. Dans la petite couronne, le recul est limité à 1,9 % mais l'activité agricole y est très restreinte.

L'Île-de-France est la région française où la production agricole hors subventions enregistre le plus fort recul entre 2022 et 2023. À l'échelle nationale, le repli n'est que de 1,5 %, entre une production végétale qui diminue de 5,8 % et une production animale qui progresse de 4,9 %. La région francilienne se démarque en raison de la prépondérance des activités végétales : 79 % des

exploitations sont spécialisées en grandes cultures en 2020 (orientation technico-économique 1500 et 1600).

Graphique 1 La Seine-et-Marne fournit plus de la moitié de la production agricole francilienne en valeur

Répartition de la valeur de la production agricole totale (hors subventions) en 2023 par département



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture Île-de-France 2023 provisoires

Ce repli est lié à celui de la production végétale, suite à une baisse des prix...

La production végétale représente en valeur 85 % de la production agricole d'Île-de-France en 2023 (*graphique 2*). Ce sont donc les activités végétales qui impactent le plus la production agricole francilienne.

Après avoir atteint un point haut en 2022, la valeur de la production végétale francilienne se contracte en 2023 (- 17,0 %). Elle repasse même légèrement sous le niveau de 2021 (- 2,3 %) alors qu'au niveau national et dans la quasi-totalité des régions elle reste supérieure à l'année 2021.

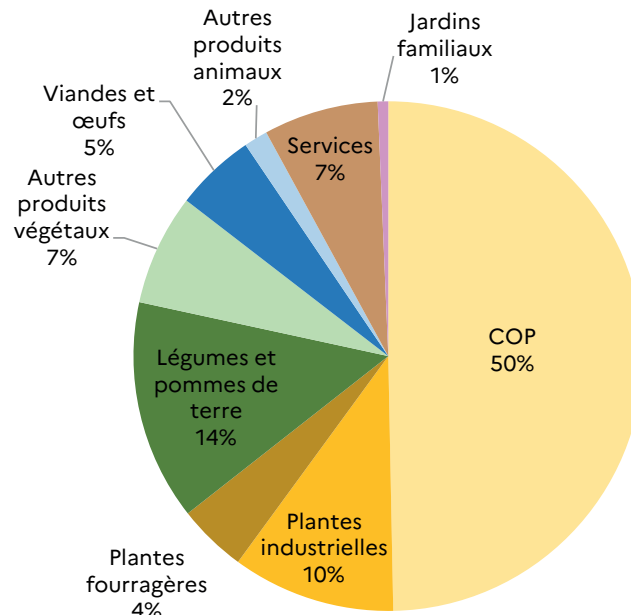
L'année 2023 bénéficie d'une pluviométrie proche de la normale, bien qu'inégalement répartie sur l'année ; les températures sont en revanche toujours supérieures aux normales. En quantité, les récoltes sont sensiblement meilleures que l'année précédente pour les céréales (+ 2,7 %), malgré une baisse des volumes de blé tendre (- 1,7 %), pour les protéagineux (+ 12,8 %) et pour les pommes de terre (+ 11,7 %). Ces hausses compensent les replis de production des oléagineux (- 8,9 %), colza en particulier, et de betteraves (- 5,2 %). Ainsi, en volume, la production végétale d'Île-de-France progresse de 1,8 %.

C'est la baisse des prix qui conduit à celle de la valeur. Après leur envolée en 2022 à la suite du déclenchement du conflit russo-ukrainien et à l'accélération de la hausse des coûts des intrants, les prix des céréales et des oléoprotéagineux reculent en 2023. La Russie est présente sur le marché mondial à des prix très compétitifs qui obligent l'Union européenne à s'aligner. Globalement, les prix des productions végétales diminuent de 18,5 %. Dans le détail toutefois, certaines cultures se démarquent : le prix des betteraves industrielles s'améliore de 30,0 %, compensant le repli des volumes.

Graphique 2

La moitié de la valeur de la production agricole est issue de la filière céréales-oléoprotéagineux (COP)

Répartition de la valeur de la production agricole d'Île-de-France en 2023



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture Île-de-France 2023 provisoires

... alors que la production animale poursuit sa hausse, malgré de moindres volumes

La part de la production animale dans la valeur de la production agricole est limitée à 6,6 % en 2023. Les œufs représentent 49,0 % de la valeur de la production animale, les viandes, 28,2 % et le lait et les produits laitiers, 18,0 %.

Par rapport à 2022, la valeur de la production animale augmente de 4,9 %, tirée par des prix en croissance de 7,6 %. Il s'agit de la troisième année consécutive de hausse de la valeur. Dans un contexte d'offre limitée, en particulier en viande et en lait et produits laitiers, et de hausse des coûts de production, les prix des produits agricoles connaissent une revalorisation en 2023. Ils compensent ainsi le recul des volumes produits, en particulier dans la filière bovine (lait et viande), fortement pénalisée par une décapitalisation du cheptel.

La valeur des services produits augmente en 2023 : un peu moins

importants en volume (- 0,5 %), ils sont en revanche mieux rémunérés (+ 3,0 %) que l'année précédente.

Les consommations intermédiaires augmentent pour la troisième année consécutive

Au global, les consommations intermédiaires affichent une valeur de 887,6 millions d'euros (M€) en 2023, en hausse de 3,0 % sur un an : les prix (ou coûts) progressent de 4,4 %, tandis que les volumes consommés reculent. Les consommations intermédiaires atteignent ainsi leur plus haut niveau en valeur depuis 2016 (*a minima*). Dans le détail toutefois, les évolutions sont différentes selon les postes.

Trois postes dont la valeur augmente ont un impact significatif pour les agriculteurs franciliens, largement tournés vers les productions végétales : les semences et plants (+ 7,6 %), les engrais et amendements (+ 1,5 %) et les produits de protection des cultures (+ 9,6 %) (*graphique 3*), qui représentent à eux trois 41,3 % de la valeur des

Graphique 3

La quasi-totalité des postes progresse en valeur

Évolution de la valeur des consommations intermédiaires en Île-de-France, entre 2022 et 2023



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture Île-de-France 2023 provisoires, 2022 semi-définitifs

consommations intermédiaires (graphique 4). Le prix des engrais et amendements enregistre la plus forte progression (+ 21,0 %) parmi l'ensemble des consommations intermédiaires : pour compenser cette hausse, les agriculteurs semblent avoir réduit les volumes achetés (- 16,1 %). La consommation de produits de protection des cultures est restée stable en volume, peut-être là aussi contrainte par l'augmentation des prix.

La consommation d'aliments pour animaux croît de 2,3 % en valeur : les volumes sont en hausse, en particulier pour les aliments intraconsommés et les fourrages, grâce à des disponibilités plus importantes en 2023 mais également des prix en repli par rapport à l'année précédente.

Les énergies et lubrifiants sont un des rares postes dont la consommation en valeur recule (- 2,7 %), à la suite d'une réduction combinée des volumes et des prix : les cours sont en effet orientés à la baisse, en particulier ceux du gazole non routier.

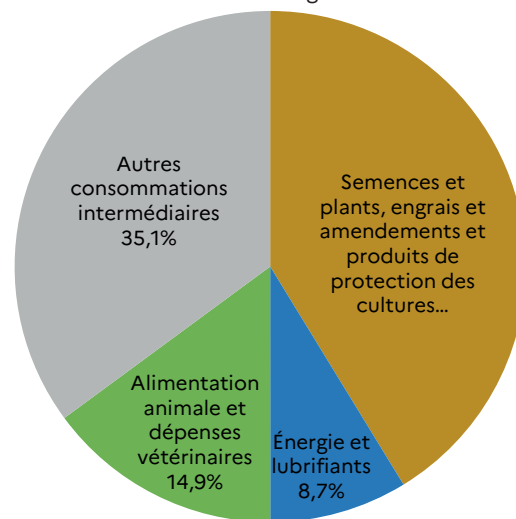
Les subventions se redressent en Île-de-France

En Île-de-France en 2023, les subventions aux exploitations agricoles sont constituées pour 2,8 % (en valeur) de subventions sur les produits et pour 97,2 % de subventions d'exploitation. Elles s'élèvent au total à 167,2 M€.

Graphique 4

Une part prépondérante des consommations pour les productions végétales

Structure des consommations intermédiaires agricoles en Île-de-France en 2023



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture Île-de-France 2023 provisoires

Après avoir diminué en 2022, le montant total des subventions perçues par les agriculteurs franciliens augmente de 3,2 % en 2023, alors qu'il recule à nouveau à l'échelle nationale (- 0,9 %). L'année 2023 est marquée par l'arrêt des aides exceptionnelles de 2022, en particulier les aides de crise liées au conflit russo-ukrainien : cet effet a dû être compensé par d'autres apports d'aides en Île-de-France ou avait un poids moins significatif que dans d'autres régions.

Les résultats de la branche agricole francilienne chutent en 2023

La valeur ajoutée brute, indicateur de résultat du secteur agricole, recule en Île-de-France.

À 491,0 M€, elle chute de près de 35 % par rapport à 2022 et passe même sous le niveau de 2021. Cette évolution est la conséquence directe de la baisse de la production agricole et de la hausse, bien que modérée, des consommations intermédiaires. Les régions spécialisées en céréales, telles que l'Île-de-France, sont celles dont la valeur ajoutée brute diminue le plus fortement en raison de la chute des prix de ces productions. Le constat est identique sur la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs, qui prend en compte les impôts et les subventions d'exploitation. En 2023, elle atteint dans la région son plus bas niveau depuis 2020, à 457 M€.

Tableau
Les comptes provisoires de l'agriculture en Île-de-France en 2023

Évolution des principaux postes entre 2022 et 2023

	Valeur 2022 semi-définitif (M€)	Valeur 2023 provisoire (M€)	Évolution 2023 / 2022 (%)		
			Valeur	Volume	Prix
Productions végétales	1 415,1	1 174,0	- 17,0	+ 1,8	- 18,5
dont blé tendre	469,4	320,1	- 31,8	- 2,1	- 30,3
maïs	103,2	72,3	- 30,0	+ 19,1	- 41,2
orge	181,4	148,0	- 18,4	+ 6,3	- 23,3
total céréales	775,1	553,2	- 28,6	+ 2,3	- 30,2
oléagineux	175,8	111,1	- 36,8	- 8,9	- 30,6
protéagineux	18,8	18,4	- 2,5	+ 13,7	- 14,3
betteraves industrielles	105,1	129,6	+ 23,3	- 5,2	+ 30,0
produits maraîchers et horticoles	177,5	174,5	- 1,7	- 1,1	- 0,6
pommes de terre	69,3	83,7	+ 20,8	+ 20,9	- 0,1
fruits	24,2	26,7	+ 10,5	+ 1,0	+ 9,4
vins de champagne	3,6	4,2	+ 16,6	+ 7,4	+ 8,5
Produits animaux	86,4	90,6	+ 4,9	- 2,6	+ 7,6
dont gros bovins	10,3	10,5	+ 2,2	- 1,8	+ 4,2
volailles	9,5	10,0	+ 5,3	- 0,3	+ 5,6
œufs	41,0	44,4	+ 8,3	0,0	+ 8,3
lait et produits laitiers	16,7	16,4	- 1,8	- 10,9	+ 10,3
Services	97,6	100,1	+ 2,5	- 0,5	+ 3,0
Total production hors subventions (y c. jardins familiaux)	1 607,7	1 373,8	- 14,5	+ 1,5	- 15,8
Subventions sur les produits	5,0	4,7	- 5,6	+ 8,2	- 12,8
Total production au prix de base	1 612,7	1 378,5	- 14,5	+ 1,5	- 15,8
Consommations intermédiaires	861,9	887,6	+ 3,0	- 1,3	+ 4,4
dont semences et plants	90,6	97,4	+ 7,6	+ 4,4	+ 3,0
énergie et lubrifiants	79,7	77,5	- 2,7	- 0,7	- 2,1
engrais et amendements	164,3	166,8	+ 1,5	- 16,1	+ 21,0
produits de protection des cultures	93,1	102,0	+ 9,6	+ 0,1	+ 9,5
aliments pour animaux	126,4	129,3	+ 2,3	+ 10,9	- 7,8
<i>dont aliments pour animaux intraconsommés et fourrages</i>	71,9	75,1	+ 4,3	+ 20,3	- 13,3
<i>aliments achetés</i>	54,4	54,2	- 0,5	- 1,5	+ 1,1
entretien du matériel	77,3	85,0	+ 10,0	- 0,4	+ 10,4
services de travaux agricoles	125,2	127,6	+ 1,9	- 0,9	+ 2,8
Valeur ajoutée brute	750,8	491,0	- 34,6	+ 4,7	- 37,5
Subventions d'exploitation	157,0	162,5	+ 3,5	-	+ 3,5
Impôts fonciers	29,0	30,8	+ 6,3	-	+ 6,3
Autres impôts sur la production	1,9	2,0	+ 6,9	-	+ 6,9
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	720,4	457,0	- 36,6	-	- 36,6

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture Île-de-France 2023 provisoires, 2022 semi-définitifs

Source et définitions

Les **comptes régionaux de l'agriculture** sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. En Île-de-France, ces comptes sont établis par le Service régional de l'information statistique et économique de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sous la coordination du Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP et l'Insee assurent conjointement la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

Les résultats relatifs aux comptes de l'agriculture concernent ici les comptes provisoires 2023 et semi-définitifs 2022, en base 2020 pour la première fois, mais sans rétropolation (à ce stade) au-delà de 2020.

Le **compte spécifique de la branche agriculture** présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

La **production de la branche agriculture** est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation**. Les premières prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Les **consommations intermédiaires de la branche agricole** correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production.

Pour en savoir plus

- Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2023. Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) - Session du 3 juillet 2024 - Agreste Les Dossiers - Juillet n° 2 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2402/detail/>
- Site Agreste : <https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
- Site de la DRIAAF Île-de-France : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique (DRIAAF - SRISE)
5 rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données>

Directrice de la publication : Mylène Testut-Neves
Rédactrice en chef : Fanny Héraud
Rédactrice : Myriam Ennifar
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2023